

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-048

~~~~~

## SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2022

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TROMBERT Fabrice, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise*

**EXCUSES :** *NINOT Sophie, PETIT-JEAN Aurélien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca*

**POUVOIRS :** *NINOT Sophie à TUPIN-BRON Jean, PETIT-JEAN Aurélien à TAGAND François, CHAPERON Virginie à TROMBERT Fabrice, DORIGO Rebecca à DURIN Frédéric*

Madame MARTIN Françoise a été élue secrétaire.

**OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL COMMERCIAL - DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 2 décembre 2021, l'assemblée avait approuvé le lancement du projet de construction d'un local commercial d'une superficie minimum de 180 m<sup>2</sup>. Il informe que l'estimation du coût des travaux est de 640 500 € HT se décomposant de la manière suivante :

|                                             |           |
|---------------------------------------------|-----------|
| ☞ Travaux :                                 | 560 000 € |
| ☞ Honoraires maîtrise d'œuvre :             | 70 000 €  |
| ☞ Contrôle technique et coordonnateur SPS : | 10 500 €  |

Il propose de solliciter les subventions ci-après et d'approuver le plan de financement suivant :

|                                       |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| ☞ Conseil Départemental (CDAS 2022) : | 320 250 € (50 %)    |
| ☞ Etat (DETR) :                       | 128 100 € (20 %)    |
| ☞ CCPEVA (Fonds de concours) :        | 48 000 € (7,50 %)   |
| ☞ Autofinancement :                   | 144 150 € (22,50 %) |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les subventions auprès des différents financeurs aux taux les plus élevés possibles ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



La secrétaire de séance,  
Françoise MARTIN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "F. Martin", written over a horizontal line.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*